

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de CHATENOIS

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 21

Séance du 11 mai 2023

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

**Présents :**

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Mme Anne HEUBERGER, Adjoints au Maire

M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, MM Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMANN, Mme Sandrine DEMAY, M. Denis WACHBAR, Mme Lysiane STENGER, M. Jean LACHMANN, Mmes Anne-Catherine DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

**Absents excusés :**

Daniel BROCKER donne pouvoir à Pascal HELDE  
Sabrina DUSSOURD donne pouvoir à Stéphane SIGRIST  
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER  
Amandine MARTIN donne pouvoir à Luc ADONETH  
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER  
Eric BRUNSTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN

**Absents :**

**8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives**

**RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST**

**8.3. Acquisition parcelle n° 579/211 en section 49**

**DELIBERATION D11052023/07**

La commune de Châtenois souhaite acquérir la parcelle n° 579/211 en section 49, au lieu-dit Erlenmatt, nécessaire à l'élargissement de Vieux Chemin de Sélestat, d'une surface totale de 0,19 are, auprès de M. et Mme ORGEL Richard. M. et Mme ORGEL sont domiciliés au 4 rue du Cotentin 67730 CHATENOIS, et ont accepté la proposition de 60 € de l'are, soit un total de 11,40 €.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle n° 579/211 en section 49, appartenant à M. et Mme ORGEL Richard, au prix total de 11,40€.

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition,

**PRÉCISE** que les frais sont à charge de l'acquéreur,  
**PRÉCISE** que les crédits nécessaires les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023 au chapitre 21 compte 2111 fonction 822.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

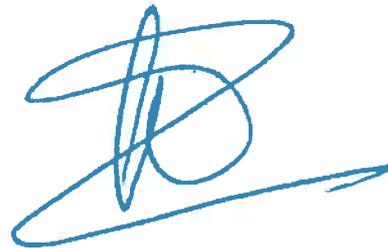
DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 16 mai 2023

Luc ADONETH  
Le Maire,

Denis WACHBAR  
Le secrétaire de séance,



The image shows a blue ink signature of Denis Wachbar, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.